

Rapport de la réunion du Groupe de négociation de l'OMC sur
la facilitation des échanges des 5 et 6 octobre 2005

Th. Piraux.

Le Groupe de négociation de l'OMC sur la facilitation du commerce s'est réuni à Genève les 5 et 6 octobre 2005. Le Secrétariat de l'OMD ainsi que les Secrétariats de l'OCDE, de la CNUCED et de la Banque mondiale avaient été invités à assister à la réunion.

Deux nouvelles communications ont été présentées. La première concerne l'expérience de l'Australie dans le domaine des décisions anticipées (TN/TF/W/66) et la seconde est un document de suivi soumis par la Nouvelle-Zélande, la Norvège et la Suisse (TN/TF/W/67). Plus précisément, ce dernier document fait suite au document TN/TF/W/36 concernant la simplification des documents commerciaux, la réduction de leur nombre et leur normalisation (visant à améliorer l'article VIII du GATT).

En ce qui concerne le document TN/TF/W/67, le Groupe a reconnu l'importance et l'utilité d'un tel document afin de suivre les propositions précédemment émises et d'en exposer en des termes plus concrets les objectifs initialement visés et d'en dégager les engagements. Dans ce contexte, le § 6 de ce document est particulièrement intéressant puisqu'il énonce la manière d'aborder la problématique de la normalisation. En particulier, il indique la nécessité de faire référence aux *organisations internationales compétentes* ayant élaboré des documents normalisés (par exemple l'OMD et l'ONU, y compris la CNUCED). Les auteurs de ce document ne suggèrent donc pas que l'OMC élabore de nouveaux documents normalisés mais soulignent l'avantage pour le commerce d'utiliser des éléments de données normalisés existant. Une délégation, soutenant cette proposition, précise toutefois qu'une certaine flexibilité (p.e. période de transition) est nécessaire pour la mise en oeuvre. Dans le cadre de cette discussion, les avis convergent vers la nécessité de recourir à une plus grande normalisation et plusieurs références sont faites au Modèle de données douanières.

De longues discussions ont également eu lieu à propos de l'expérience de l'Australie dans le domaine des décisions anticipées contraignantes (TN/TF/W/66) en particulier en ce qui concerne l'évaluation en douane (p.e. sur la nature de la décision, la confidentialité, la publicité,...). Etant les coûts mis en évidence au point VI du document, beaucoup de PVD se sont toutefois interrogés sur leur capacité à mettre en place un tel système et ont mis en évidence la nécessité d'un renforcement des capacités adéquat (en termes de personnel, de budget, de formation, d'expertise juridique,...). L'Australie a apporté bon nombre de réponses aux questions soulevées par le Groupe et communiquera ultérieurement d'autres renseignements à ce sujet.

Le Groupe a ensuite passé en revue le document TN/TF/W/43/Rev.3 (en suivant les titres de l'index des propositions formulées) et diverses positions ont été prises au cours de ces échanges de vues.

En ce qui concerne la publication et la disponibilité de l'information (point A), différentes délégations ont répété l'importance de publier la réglementation sur Internet (avec traduction dans au moins une des langues officielles de l'OMC) ainsi que de mettre en place un centre d'information unique pour le commerce. Le Président précise toutefois qu'en la matière, les Membres devraient mieux cerner la nature de l'information à publier, les moyens de communication à utiliser ainsi que l'assistance requise. Pour ce qui est des délais de publication (point B), certaines délégations ont fait part de leur difficulté de publier certaines lois et règlements dans un délai raisonnable avant leur mise en oeuvre (p.e. pour le budget de l'Etat). Une autre délégation ajoute aussi que dans certains cas, il n'est pas souhaitable de publier à

l'avance certaines mesures afin d'éviter des effets d'anticipation non désirés. Enfin, en ce qui concerne la nécessité de consulter (point C), des délégations indiquent qu'il y aurait lieu de prévoir un mécanisme de consultation à géométrie variable.

L'importance du Guichet unique (point H) pour le commerce est à nouveau soulignée par de nombreuses délégations qui indiquent toutefois la nécessité de fixer des objectifs raisonnables en la matière ainsi que de prévoir une période transitoire suffisante et un programme de renforcement des capacités adapté. Sa mise en œuvre est en effet considérée comme compliquée et le développement d'un tel système est fortement lié au niveau d'automatisation.

Les auteurs du doc. TN/TF/W/46 réitèrent leur volonté d'éliminer l'inspection avant expédition et de renforcer le principe de non-discrimination spécifiquement pour ces 3 articles du GATT.

En ce qui concerne le document TN/TF/W/57 relatif à un mécanisme d'échange d'informations, les délégations qui l'ont proposé répètent leur volonté de prévoir un tel mécanisme à un niveau multilatéral qui soit plus général que celui prévu dans la Convention de Johannesburg.

Les Membres de l'OMC ont en outre discuté de l'utilité du questionnaire d'auto-évaluation (TN/TF/W/59), de leurs expériences et difficultés rencontrées en la matière et de l'utilisation ultérieure des résultats de cet exercice. L'objectif principal de cette liste est de permettre aux Membres d'évaluer leurs besoins et priorités concernant les propositions actuellement soumises ainsi que de déterminer l'assistance technique nécessaire.

Enfin, le Président indique que les prochaines réunions seront principalement consacrées à la préparation de la réunion ministérielle de Hong-Kong de décembre 2005 et qu'à ce propos, le Groupe est tenu de remettre sa contribution pour mi-novembre. La prochaine réunion aura lieu les 24 et 25 octobre 2005.
